

Avis public

Le 13 mai 2026, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi a adopté le règlement suivant:

- RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-68 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ZONE 28570, SECTEUR SITUÉ AU NORD-OUEST DU BOULEVARD DE TADOUSSAC, CHICOUTIMI) (ARS-1800)

Conformément à l'article 51 du décret 841-2001, ce règlement est réputé conforme au Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Saguenay depuis son adoption le 13 mai 2026.

Le texte complet de ce règlement est disponible sur le site web de la Ville de Saguenay à la suite de l'avis public à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics>, ou au Service du greffe, 201 Racine Est, Chicoutimi, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.

Ce règlement est entré en vigueur le 13 mai 2026.

SAGUENAY, le 14 mai 2026.

La greffière de la Ville,

PATRICIA GIRARD

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI**

**RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-68 AYANT
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE
SAGUENAY (zone 28570, secteur situé au nord-ouest
du boulevard Tadoussac, Chicoutimi (ARS-1800))**

Règlement numéro VS-RU-2026-68 passé et adopté à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi, tenue dans la salle des délibérations le 13 mai 2026.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à modifier la zone 28570 à la suite de l'acceptation d'un plan d'aménagement d'ensemble au secteur situé au nord-ouest du boulevard Tadoussac.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi, du 21 avril 2026;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.- Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

PLAN DE ZONAGE

- 1) **CRÉER** la zone 28571 à même une partie de la zone 28570, le tout tel qu'illustré sur le plan ARS-1800 annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante;

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

- 1) **CRÉER** la grille des usages et des normes identifiée H-27-28571;
- 2) **AUTORISER** les classes d'usages, les structures du bâtiment principal, les normes de lotissement, les normes de zonage, les normes spécifiques et les dispositions particulières telles que prescrites à la grille des usages et des normes identifiée H-27-28571 et faisant partie intégrante du présent règlement;

Légende

- Nouvelle limite
- Zonage en vigueur

28570

Créer la zone 28571
à même une partie
de la zone 28570

Arrondissement de Chicoutimi
ARS-1800

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Avril 2026

Président d'arrondissement

Assistant-greffier